

Paris, le 7 février 2022

Réaction du Syctom à l'étude sur la biosurveillance de la fondation ToxicoWatch

L'usine de valorisation énergétique (UVE) du Syctom à Ivry-sur-Seine, exploitée par SUEZ est classée ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). A ce titre, elle est soumise à une réglementation stricte de ses rejets, dont les dioxines, objet du rapport de la fondation ToxicoWatch.

Conformément à cette réglementation, le Syctom a équipé chaque cheminée de l'UVE de préleveurs en continu de dioxines et furanes. Ce dispositif établit les concentrations moyennes sur quatre semaines.

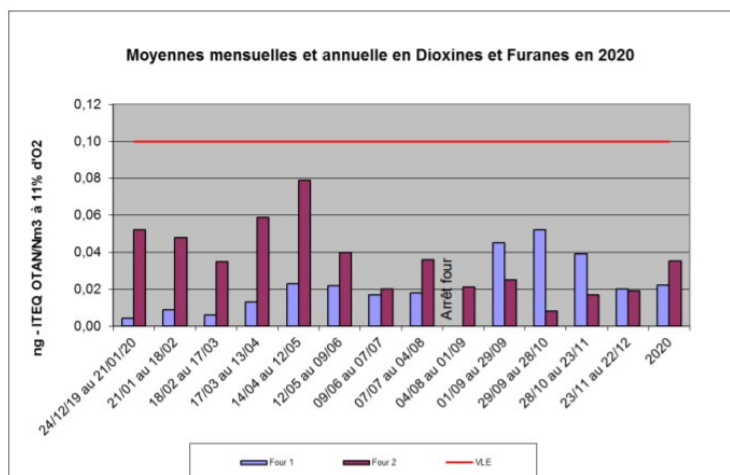
Alors que la réglementation n'en impose que deux, le Syctom commande chaque année quatre campagnes de mesures ponctuelles à des organismes accrédités et indépendants, portant sur l'ensemble des polluants réglementés. Certaines de ces campagnes sont réalisées de manière inopinée à l'initiative des services de l'Etat (DRIEAT).

2 ou 3 campagnes de mesures supplémentaires par an sont effectuées pendant les phases d'arrêt et de redémarrage.

Un plan de surveillance environnemental vient compléter ces mesures. Il permet le suivi des retombées de dioxines, furanes et métaux. Il prévoit deux types de mesure : des mesures par jauge dite Owen et depuis 2007, des mesures par biosurveillance des mousses et des lichens. Ces campagnes de surveillance permettent de collecter et d'évaluer l'ensemble des retombées atmosphériques d'origine naturelle ou anthropique (industries, trafic routier, chauffage individuel, ...).

Les résultats de ces campagnes de mesure sont transmis régulièrement à la Préfecture du Département et un dossier d'information du public est mis en ligne sur le site Internet du Syctom. Ce dossier est présenté chaque année en commission de suivi de site, présidée par le Préfet du Val-de-Marne.

Pour les mesures en cheminée, les valeurs mesurées en 2020 sont systématiquement inférieures ou très inférieures à la valeur limite réglementaire d'émission de 0,1ng iTEQ OTAN/Nm³ à 11% d'O₂ comme l'indique le relevé des moyennes mensuelles en dioxines et en furanes pour les 2 lignes de l'usine d'Ivry ci-dessous :



Pour les mesures dans l'environnement, 9 jauges Owen sont installées par le Sycdom conformément à la *methodologie Ineris* (Institut national de l'environnement industriel et des risques) dans l'axe des vents dominants de l'usine. 4 jauges supplémentaires implantées en dehors de la zone d'influence de l'usine servent de témoins. **Les teneurs en dioxines et furanes mesurées autour de l'UVE d'Ivry-sur-Seine sont globalement du même ordre de grandeur que celles retrouvées dans le bruit de fond de la zone d'étude, mesuré par les points témoins, tendant à démontrer que l'usine d'Ivry n'a pas d'impact notable sur les niveaux de dioxines.**

Comme pour les jauges Owen, des prélèvements de mousses et de lichens sont effectués dans l'environnement de l'UVE et sur des points témoins. Les concentrations mesurées sur les prélèvements de mousse indiquent des valeurs comprises entre 0,27 et 0,61 pg OMS-TEQ/g de matière sèche pour une valeur seuil fixée par le prestataire à 2 pg OMS-TEQ/g de matière sèche sur la base de son retour d'expérience. Il n'existe pas de seuil réglementaire.

Tout en soulignant l'effort de documentation fait par la fondation ToxicWatch dans le rapport commandé par le Collectif 3R opposé depuis de longues années à la reconstruction de l'usine d'Ivry, le Sycdom émet la même réserve que l'auteur du rapport dans sa conclusion. Le lien entre l'incinérateur et les analyses de dioxines faites n'est pas établi en particulier: « *Des recherches complémentaires sont nécessaires sur la contribution de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII aux niveaux de dioxines relevés dans la zone d'échantillonnage d'Ivry et de Paris* ».

Le rapport de la fondation ToxicWatch, présente enfin quelques biais ou absences qu'il serait utile de renseigner :

- Il ne comporte pas de points témoins dans la région parisienne en dehors de la zone d'influence de l'usine, qui permettraient de comparer les valeurs obtenues et donc de qualifier l'origine de la pollution.
- La méthode d'analyse des mousses est différente de celle du Sycdom, ce qui conduit à des concentrations exprimées dans des unités différentes, qui ne peuvent donc pas être comparées comme le précise fort justement le rapport.
- La proportion des différentes dioxines retrouvée dans les œufs est comparée à la signature de l'usine d'Harlingen aux Pays-Bas et non à celle de l'usine d'Ivry, ne permettant pas d'établir avec toute la rigueur scientifique nécessaire, un lien entre la contamination des œufs et les rejets du Sycdom.
- L'étude analyse les teneurs en dioxine sur les arbres à feuillage persistant (pin, cèdre, cyprès et olivier), végétaux qui ne font pas partie des recommandations de l'Ineris.

Une étude de référence existe sur le sujet des dioxines en Ile-de-France, produite par Airparif en 2018 et qui se conclut par : « *Cette étude montre que des sources diffuses non contrôlées (brûlages,) ont un impact local sur les niveaux de dioxines et furanes chlorés, mais également de dioxines bromées. Les niveaux mesurés dans ces conditions sont nettement plus élevés que dans la zone de retombées des panaches de centres d'incinération de déchets ménagers.* »

Le Sycdom s'astreint à la plus grande vigilance sur les questions environnementales, utilise les meilleures technologies disponibles et agit dans le respect total des règles, dans la transparence la plus totale.

Le Sycdom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 85 communes (Paris et proche banlieue), soit 10% de la population française. Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traitées. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Sycdom, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations

(amélioration des process de tri et de recyclage, hausse du rendement énergétique) et trouver des solutions pour réduire les quantités de déchets à traiter.

Contacts presse :

Syctom : Sylvie MARIAUD – tél : 06 21 60 03 82 - e-mail : mariaud@syctom-paris.fr

Site internet : www.syctom-paris.fr